



**CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE  
DU 14 OCTOBRE 2021**

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX  
EPFGE/EPA ALZETTE-BELVAL  
« VILLERUPT – MICHEVILLE – PLATEFORME BASSE »**

**DÉLIBÉRATION N°2021 - 04**

**VU** le décret n°2011-414 du 18 avril 2011 inscrivant l'opération d'aménagement d'Alzette-Belval parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) mentionnées à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme,

**VU** le décret n°2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval, modifié par les décrets n°2013-938 du 18 octobre 2013, n°2015-978 du 31 juillet 2015 et n°2018-773 du 5 septembre 2018,

**VU** le règlement intérieur institutionnel adopté par délibération n°2016-17 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2016 et notamment son article 8,

**VU** le Projet Stratégique Opérationnel (PSO) révisé de l'EPA Alzette-Belval approuvé par délibération n°2019-07 en date du 28 juin 2019,

**VU** la convention-cadre foncière en date du 24 mai 2012 et la convention-cadre territoriale en date du 21 avril 2021 conclues entre l'EPA Alzette-Belval et l'EPFGE ;

**VU** la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux en date du 21 décembre 2018, conclue entre l'EPA Alzette-Belval et l'EPFGE sur l'opération « VILLERUPT - Micheville – Plateforme basse », modifiée par avenant n°1 en date du 10 septembre 2020,

**Sur le rapport du Directeur Général,**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux en date du 21 décembre 2018 conclue entre l'EPA Alzette-Belval et l'EPFGE sur l'opération « VILLERUPT - Micheville – Plateforme basse », joint à la présente délibération ;
- Autorise le Directeur Général à signer ledit avenant et à y apporter des modifications mineures d'ordre rédactionnel.

Le Premier Vice-Président du Conseil  
d'administration

Christophe SUCHEL

VU ET APPROUVÉ LE 19 NOV. 2021  
LA PRÉFÈTE  
Josiane CHEVALIER  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes  
  
Blaise GOURTAY

2021-2452



**CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE  
DU 14 OCTOBRE 2021**

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021-2022  
ÉTAT / EPA ALZETTE-BELVAL**

**DÉLIBÉRATION N°2021 – 05**

**VU** le décret n°2011-414 du 18 avril 2011 inscrivant l'opération d'aménagement d'Alzette-Belval parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) mentionnées à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme,

**VU** le décret n°2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval, modifié par les décrets n°2013-938 du 18 octobre 2013, n°2015-978 du 31 juillet 2015 et n°2018-773 du 5 septembre 2018,

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** le règlement intérieur institutionnel adopté par délibération n°2016-17 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2016 et notamment son article 8,

**VU** le Projet Stratégique Opérationnel (PSO) révisé de l'EPA Alzette-Belval approuvé par délibération n°2019-07 en date du 28 juin 2019,

**VU** le document cadre du Contrat de Plan Etat-Région Grand-Est 2021/2027 (CPER), signé entre l'Etat et le Conseil Régional Grand-Est en date du 30 mars 2021,

**Sur le rapport du Directeur Général,**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention à conclure entre l'Etat et l'EPA Alzette-Belval ayant pour objet la participation financière apportée par l'Etat au titre de la période 2021-2022 dans le cadre de l'exécution du PSO de l'EPA, jointe à la présente délibération,
- Autorise le Directeur Général à signer ladite convention et à y apporter des modifications mineures d'ordre rédactionnel.

Le Premier Vice-Président du Conseil  
d'Administration

Christophe SUCHET

**VU ET APPROUVÉ LE 19 NOV. 2021**  
LA PRÉFÈTE **Pour la Préfète et par délégation**  
**Le Secrétaire Général** **Pour les Affaires**  
Josiane CHEVALIER **Régionales et Européennes**

Blaise GOURTAY